

Les informations recueillies par la MJC CALONNE, à partir de ce formulaire, font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'administration de la MJC pour traiter votre dossier. Ces données seront conservées au maximum 3 ans à compter de votre dernier contact. Conformément à la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent.

Pour les enfants mineurs

Nom Prénom du représentant légal

Téléphone (1)

Téléphone (2)

Le représentant légal atteste autoriser son enfant à participer aux activités de la MJC CALONNE et

* **Autorise mon enfant à quitter seul la MJC à la fin de son atelier** OUI NON

* **Autorise la MJC à prendre toutes les mesures qui s'imposent en cas d'accident** OUI NON

* **Autorise l'utilisation des photos et vidéos de mon enfant uniquement pour les outils de communication de la MJC** OUI NON

* **Assurez-vous de la présence de l'animateur avant de laisser votre enfant, et de récupérer votre enfant à l'horaire de fin de cours, car à la fin des cours, votre enfant est de nouveau sous votre responsabilité.**

Signature du représentant légal

Pièces à fournir :

- * certificat médical (pour les activités physiques - voir plaquette)
- * justificatif pôle emploi ou CAF, pour les bénéficiaires des minima sociaux

La MJC et vous ...

La MJC est une association à but non lucratif qui vit grâce aux cotisations de ses adhérent.e.s et de différentes subventions.

Carte d'Adhésion

Elle est obligatoire, non remboursable et valable du 1er septembre au 31 août. Elle donne droit :

- À une assurance pendant les activités
- À des réductions sur les spectacles organisés par la MJC, la ville de Vrigne aux Bois et le réseau Côté Cour et sur les places de cinéma
- À participer à l'assemblée générale, d'élire les membres du Conseil d'Administration (plus de 16 ans uniquement) et éventuellement d'y être élu.

Les adhésions sont possibles tout au long de l'année.

Inscription aux activités

Les activités fonctionnent généralement de septembre à fin mai/début juin, hors période de vacances scolaires.

La participation financière est fonction de l'activité (durée, matériel utilisé, rémunération de l'animateur, ...).

Le choix d'une activité implique la participation à la saison **complète**. La MJC accepte les chèques vacances, les chèques loisirs et pour les spectacles la carte JeunEst émise par la Région Grand Est.

Sauf en cas de force majeure, la somme versée ne sera pas remboursée en totalité.

Certains ateliers sont limités en place, d'autres pourront être annulés faute de participants.

En cas d'absence de l'intervenant, les cours seront rattrapés systématiquement en accord entre les 2 parties

L'inscription des mineurs doit être accompagnée d'une autorisation parentale (signature de la fiche d'adhésion)

Informations relatives aux nouvelles obligations de recueil des données personnelles (RGPD)

Les nouvelles obligations de recueil des données personnelles (RGPD - Règlement Général sur la Protection des Données), sont entrées en vigueur dans l'Union Européenne le 25 mai 2018.

Ce nouveau règlement nous amène à vous solliciter afin de savoir si vous souhaitez toujours faire partie de nos bases de données et continuer à recevoir les informations relatives à nos activités. Si vous ne voulez plus être tenu au courant, il vous suffit de vous désinscrire en cliquant sur le lien en bas de chaque Lettre Infos.